

**Ordonnance du président de la Cour du 8 février 2019 (demande de décision préjudicielle du
Rechtbank Amsterdam — Pays-Bas) — A, B/C**

(Affaire C-750/18) ⁽¹⁾

(2019/C 172/38)

Langue de procédure: le néerlandais

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 93 du 11.03.2019
